(Prix deux sous.)

DÉNOMBREMENT

DE TOUS LES DÉPUTÉS

Qui doivent se rendre à Paris, pour la Fédération du 14 juillet, selon les bases portées par l'Assemblée Nationale.

Gardes Nationales. Troupes de ligne. — Ce qui précédera le jour de la cérémonie. — Ordre des Troupes. — Retour des Députés. — Avis important au Peuple. --- Epoque fixée pour le Pacte national, qui se renouvellera tous les ans. — Fête nationale, célébrée le même jour dans tout le Royaume. — Fête Lyonnoise. — Monument qu'on doit élever à la Place du Camp Lyonnois. — Proposition d'une Amnistie générale. — Lieu de la Fédération Parisienne. -- Concours des Artistes. -- Louis XVI, qu'on doit couronner premier Roi des François. --- Particularité relative à cette cérémonie. --- Sainte Phiole de Rheims.

LA Fédération célebre qui va mettre le dernier sceau à notre liberté, les circonstances qui doivent l'accompagner, tout ce qui la concerne intéresse trop les François, pour ne pas nous hâter de leur faire part de ce que nous en avons pu découvrir.

Qu'on est heureux quand on peut, d'un moment, avancer les jouissances de ses concitoyens! Le jeune Athénien

qui, par sa diligence & ses efforts, put donner le premier à ses compatriotes, la nouvelle de la victoire, tomba à leurs pieds, de saisissement & de plaisir.

Selon les décrets de l'Assemblée Nationale, sanctionnés par le Roi, *les Gardes nationales de chaque district, assemblées chacune dans leur ressort, choisiront six hommes sur cent, pour se réunir dans la ville du chef-lieu du district. Cette réunion de Députés choisira dans la totalité de la Garde nationale de chaque district, un homme sur deux cents, qu'elle chargera de se transporter à Paris, pour assister à la fédération du 14 juillet.* Sur ce fondement, voici le calcul général que l'on peut faire, & qui doit être bien près de l'exactitude.

L'Auteur *des Annales patriotiques*, annonçoit, il y a déja quelque temps, d'après les renseignements particuliers qui avoient été pris, que le nombre des gardes nationales se montoit à près de cinq millions; &, selon le décret cité, deux cents hommes donnent un homme pour la représentation générale : donc mille en donneront cinq; cent mille, cinq cents; un million en donnera cinq mille, & cinq millions donneront vingt-cinq mille.

Depuis que l'on comptoit cinq millions de gardes nationales en France, un nombre prodigieux de villages ont formé des milices nouvelles, & le nombre de nos troupes nationales s'est accru de plus d'un tiers. C'est du moins la proportion que nous avons remarquée dans quelques provinces que nous avons observées de plus près, telles que la Bresse, & sur-tout la Franche-Comté. Ainsi, au lieu de vingt-cinq mille députés, il en faut compter trente-sept mille cinq cents . . . . 37500.

Depuis que le peuple des campagnes a été instruit de la fête dont il s'agit, il se réunit de toutes parts pour former des gardes nationales. Ce n'est point à leurs frais



que doivent se rendre à Paris les particuliers qu'on députera pour le pacte fédératif ; c'est le district qui fournit à toutes leurs dépenses. Ainsi les grands & les riches ne pourront cette fois, sous prétexte de patriotisme, & pour soulager le peuple, briguer ou recevoir l'honneur de le représenter. S'ils ont quelque délicatesse, ils ne voudront pas priver d'honnêtes citoyens des plaisirs d'une fête qui ne se prépare en quelque sorte que pour eux, & où ils figureront si bien. Hommes du peuple, artisans & laboureurs, apprenez enfin à connoître votre dignité, & à ne plus prostituer à l'autorité & aux richesses, les honneurs dont vous méritez de jouir. Quel spectacle délicieux pour des législateurs philosophes, amis des hommes & défenseurs de leurs droits, de voir au milieu d'eux, & mêlés parmi es grands de la nation, des Plébeïens, ci-devant les plus dégradés par le despotisme & par l'opinion qu il dirigeoit !

On sait, qu'à la demande de notre Roi, toujours ingénieux quand il s'agit de resserrer entre tous ses enfants les nœuds de la fraternité, l'Assemblée nationale a décrété par acclamation, que tous les régiments & tous les corps militaires enverroient des détachements, pour les représenter dans la cérémonie de la fédération.

Les régiments du Roi & des gardes-suisses, en raison de leur nombre double, députeront chacun 2 officiers, 2 bas-officiers & 8 soldats. . . . . 24.

Chaque régiment d'infanterie députera 1 officier, 1 bas-officier & 4 soldats. On compte en France, non compris les gardes-françoises, suisses, & le corps royal d'artillerie, 79 régiments d'infanterie françoise : le nombre de leurs députés se montera donc à 465, tant officiers, bas-officiers, que soldats . . . . 465.

Nous avons 23 régiments d'infanterie étrangere, dont 11 d'infanterie suisse, qui députeront 11 officiers 11 bas-officiers, & 44 soldats . . . . 66.

Huit d'infanterie allemande, qui députeront 48 hommes . . . . 48.

Trois d'infanterie irlandoise, 1 d'infanterie liégeoise, qui députeront 4 officiers, 4 bas-officiers & 16 soldats . . . . 24.

Il y a douze régiments de chasseurs à pied, qui députeront, dans la même proportion . . 72.

Les sept régiments d'artillerie députeront . 42.

Le corps des ouvriers d'artillerie & des mineurs, députera 1 officier, 1 bas-officier & 2 soldats. 4.

Les mêmes regles seront suivies par les régiments de cavalerie, les hussards, les dragons & les chasseurs.

On compte vingt-quatre régiments de cavalerie; la somme de leur députation sera donc de 92 . 92.

Le seul régiment des carabiniers étant double des autres, aura une députation double . . . 8.

Les 6 régiments de hussards députeront 24 hom. 24.

Les dix-sept régiments de dragons . . . 68.

Les douze régiments de chasseurs à cheval . 48.

Le corps royal du génie . . . . . 9.

La Maréchaussée sera représentée par les quatre plus anciens officiers, les quatre plus anciens bas-officiers, & les douze plus anciens cavaliers . 20.

La compagnie de la connétablie aura six députés. 6.

Par égard pour les anciens militaires qui ont servi avec honneur, ils seront représentés par les quatre plus anciens officiers, les quatre plus anciens bas-officiers, & douze soldats pris dans l'hôtel des invalides . . . . 20.

La maiſon du Roi, les gardes du corps, les gardes-françoiſes, les gardes-ſuiſſes, avec la maiſon de Monſieur, & celle du comte d'Artois, ſeront repréſentées chacune par le plus ancien de chaque grade. 81.

Aſſiſteront à cette fête civique, un des plus anciens commiſſaires-ordonnateurs des guerres ; le plus ancien des maréchaux de France, M. de Contades ; le plus ancien des lieutenants des maréchaux de France ; le plus ancien des lieutenants généraux, le duc de Penthievre ; le plus ancien des maréchaux de camp, M. de Caſtellane ; le plus ancien des brigadiers d'infanterie, de cavalerie & de dragons, & le plus ancien chef d'eſcadre. . . . . . . 9.

Le corps de la marine députera environ 24 hom. 24.

Les 103 diviſions du corps des canonniers-matelots députeront chacune un officier & 4 canonniers-matelots, ce qui fait . . . . 515.

La marine marchande députera un officier pris dans chacun des ports de mer du royaume. . . 20.

Total des troupes de ligne qui doivent ſe rendre à la fédération, ſans compter celles que nous avons pu omettre. . . . . 1,689.

En y joignant les détachements des gardes nationales, le nombre total des députés ſera de . 39,069.

Quoique l'aſſemblée nationale n'appelle au pacte fédératif que les troupes de ligne & les gardes nationales du royaume, la confédération n'en ſera pas moins celle de tous les François. Tout citoyen doit être ſoldat ; c'eſt ſous ce dernier rapport que tous les François vont ſe réunir pour jurer, les armes à la main, le maintien de la conſtitution. Ce n'eſt donc plus des actes d'adhéſion partielle aux décrets

de ſes repréſentants que le peuple François va donner, c'eſt une adhéſion générale, une ratification complette qu'il doit jurer ſur ſes armes, avec la ſolemnité la plus impoſante. Lâches déſerteurs de la cauſe du peuple, Mounier, Bergaſſe & Lally! ennemis de la patrie, qui que vous ſoyez, qui avez crié à toute l'Europe que nos législateurs outre-paſſoient leurs pouvoirs, toute la France va ſe réunir pour vous démentir & pour faire ceſſer vos calomnies.

MM. les députés ſont invités de ſe rendre à Paris, au plus tard le 12 juillet. Dès qu'ils ſeront arrivés, ils ſe préſenteront au bureau de la confédération, pour y faire vérifier leurs pouvoirs. La veille de la cérémonie on fera l'appel des diſtricts, qui ſe réuniront pour repréſenter leurs départements reſpectifs, d'où il réſultera 83 diviſions. Chacune de ces diviſions ſera diſtinguée par une banniere portant le nom de ſon département. Paris fera préparer, à cet effet, 83 bannieres uniformes; elles ſeront portées à la cérémonie, & MM. les députés les dépoſeront, à leur retour, dans le chef-lieu de leurs départements, pour y ſervir de monument de la ſainte alliance contractée par tous les François, & pour y être portées dans les revues générales, & à la cérémonie du pacte fédératif, qui ſe renouvellera, dans chaque département, le 14 juillet, jour mémorable où la France a reconquis ſa liberté.

Ce ſera le 14 juillet à midi, que le ſignal de la cérémonie ſera donné à Paris; la commune de Paris invite toutes les municipalités du royaume de raſſembler au même jour & à la même heure leurs communes reſpectives, avec les troupes de leur arrondiſſement, afin que le pacte fédératif ſoit prononcé de concert & au même inſtant par tous les habitants & dans toute l'étendue de cet empire.

Voilà donc établie la fête nationale la plus célebre qui

ait jamais existé chez aucun peuple libre! On attend ce jour-là une amnistie générale & universelle ; l'enthousiasme de la vertu empêchera de croire au crime, & le peuple généreux jurera l'éternel oubli des injures qu'on lui a fait essuyer. Lyon, & tous les lieux circonvoisins, se réuniront au lieu de la fédération du 30 mai, autour du monument que doit y élever, à la place du camp, l'ingénieux M. Cochet.

Les artistes les plus distingués accourent de toutes parts à la capitale pour y déployer leurs talents sur le camp qu'on doit y construire, ou pour voir la maniere dont on l'exécutera ; tous les jours le génie des écrivains & des artistes fait éclore quelque chose de nouveau, & la fête patriotique du 14 est l'unique sujet de toutes les conversations.

C'est dans le Champ de Mars que doit se faire cette auguste cérémonie. L'assemblée nationale y assistera, elle marchera devant la garde nationale de Paris. Le Roi y sera aussi avec toute sa cour ; on prétend qu'on doit le couronner premier Roi des François. On parle de M. de la Fayette & de M. d'Autun pour cette cérémonie, qui rappellera à-la-fois à la postérité, le commencement de notre empire & l'amour que les François porterent à leur Roi. C'est ainsi désormais au milieu de tout un peuple, & dans le champ fédératif, que les Rois seront couronnés ; & l'on laissera à Rheims la bénite phiole qui consacra tant de tyrans. Quoi qu'il en puisse être de cette nouvelle, il est certain que ce sera une scene bien touchante de voir tous les François se presser autour *du Restaurateur de la liberté publique*, l'environner de leurs personnes & de leur amour, & le bénir comme leur pere. O citoyens qui aurez le bonheur de représenter la France dans la plus sainte des cérémonies ! vous verrez ce bon Roi qu'on vous disoit, d'un ton lamentable, captif & prisonnier dans Paris,

porté en triomphe par ce même peuple à qui l'on reprochoit d'enchaîner ſa liberté, & vous entendrez les acclamations dont le nom du prétendu captif fera retentir les airs.

Lâches courtiſans ! il étoit *priſonnier*, notre Roi, quand vous l'entouriez de vos perfides conſeils. Il étoit *priſonnier*, quand vous enchaîniez ſes inclinations vers le bien, & que vos intérêts étoient les écueils où venoient ſe briſer tous ſes bons ſentiments. Il étoit *priſonnier*, quand vous le dérobiez aux regards d'un peuple dont le bonheur fait ſes délices, & que vous metiiez vos hommages ſtériles & faux à la place de l'amour de ſes ſujets, dont vous aviez l'art de l'éloigner!